



**Rapporteur national indépendant sur la lutte contre toutes les formes de racisme, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) rend public le 27<sup>e</sup> rapport annuel sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.**

*En cette année anniversaire, il faut nous rappeler les premiers mots du préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue un fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. » Lutter contre le racisme sous toutes ses formes et les discriminations qu'il génère, et pour que toute personne soit traitée avec respect et dignité, quelle que soit son origine, exige une mobilisation sans relâche des pouvoirs publics. »*  
Christine Lazerges, présidente de la CNCDH.

### **Le niveau des préjugés racistes se stabilise**

Après trois années de hausse consécutives (+ 10 points de 2013 à 2016), l'indice de tolérance se stabilise en 2017. On observe cependant une légère régression de la tolérance à l'endroit des noirs (- 3 points) et des Roms (- 2 points). La hiérarchie des rejets demeure néanmoins stable : les minorités juives, noires et asiatiques restent les mieux acceptées, les Maghrébins et les musulmans les moins acceptés, à l'exception des Roms et des gens du voyage, de très loin les plus rejetés.

On aurait pourtant pu craindre une régression de la tolérance en raison d'une part du contexte général en apparence peu propice à l'acceptation de l'autre

(chômage, omniprésence des thèmes sécuritaires dans les médias, montée des populismes en Europe, crise migratoire...), et d'autre part des élections qui ont été l'occasion de prises de parole virulentes, largement relayées et commentées par les médias et les réseaux sociaux.

### **La tendance à la baisse des actes racistes constatés se confirme, avec toutefois une progression inquiétante des actes les plus violents**

Avec près de 750 plaintes déposées chaque mois, encore en 2017 la tendance à la baisse globale des actes racistes ayant fait l'objet d'un signalement aux forces de police et de gendarmerie se confirme. Malgré cette tendance positive dont on peut se réjouir, le niveau du racisme en France reste inquiétant ; une certaine progression des actions les plus violentes requiert une extrême vigilance. Si toutes les minorités sont concernées, les juifs semblent particulièrement touchés.

## **Faire reculer le « chiffre noir », toujours massif**

On estime que seules 3 % des victimes d'injures racistes portent plainte, 17 % en cas de menaces et 30 % en cas de violences de cette nature. Cette sous-déclaration s'appelle aussi le « chiffre noir ».

La CNCDH alerte une nouvelle fois les pouvoirs publics sur la persistance d'un taux beaucoup trop élevé de victimes de racisme qui ne signalent pas ces incidents. Inciter au dépôt de plainte, professionnaliser la mission d'accueil et encourager la poursuite d'investigations approfondies devraient constituer des priorités de l'action publique. La CNCDH recommande notamment de désigner des enquêteurs référents dans les commissariats et les compagnies de gendarmerie ou d'étendre le périmètre d'actions des référents LGBT déjà nommés. En la matière, l'enregistrement d'une main courante devrait en outre être, si ce n'est proscrit, à tout le moins vivement déconseillé, afin de privilégier le dépôt de plainte.

## **Une dangereuse forme d'accoutumance au racisme « ordinaire »**

Les actes les plus violents tendent à éclipser le racisme « ordinaire » qui affecte le quotidien de nombreuses personnes (regards hostiles, contrôles de police discriminatoires, propos injurieux, discriminations dans l'accès à un logement ou à un emploi...). Les associations interrogées font état d'une forme de banalisation et d'accoutumance des victimes à ces expressions plus subtiles du racisme. La CNCDH appelle les pouvoirs publics à prendre sans plus attendre la pleine mesure de ce phénomène et à mobiliser tous les moyens pour lutter contre.

## **Les principales recommandations de la CNCDH**

La CNCDH se félicite de l'adoption du nouveau plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (2018-2020), présenté par le Premier ministre le 19 mars 2018. Ce dernier s'inspire très largement des qu'elle avait formulées et transmises à la DILCRAH en décembre 2017.

Dans son rapport annuel, la CNCDH propose des pistes d'action complémentaires visant notamment à promouvoir un apprentissage actif de la citoyenneté à l'école et à lutter contre le déferlement de haine sur Internet. Elle alerte les pouvoirs publics sur leur devoir d'exemplarité tant dans les mots que dans les actes, ces derniers devant être animés du souci constant de consolider le lien social.